

PROGRAMMES ET FONDS EUROPÉENS

à destination des
structures de l'ESS

ÉDITION 2023

Livret d'informations et d'éclairages sur les aides financières de l'Europe
Ressources utiles et solutions en Région Hauts-de-France



LIVRET RÉALISÉ PAR



EN PARTENARIAT AVEC



AVEC LE SOUTIEN DE



Dans le cadre du partenariat pluriannuel entre la CRESS et AÉSIO mutuelle, nous avons le plaisir de vous adresser une nouvelle version du livret d'informations et d'éclairages sur les aides financières de l'Europe : « Ressources utiles et solutions en Région Hauts-de-France ».

Si l'Europe est souvent perçue comme « une grosse machine lointaine », elle est en réalité présente dans notre quotidien. Sa réglementation influence de nombreux secteurs : alimentation, voyage, santé, concurrence, environnement, travail... Concrètement, c'est à l'Europe que nous devons, par exemple la marque CE, les échanges ERASMUS, les plans comptables, le temps de travail, le numéro d'urgence 112, le permis de conduire ou le GPS européen.

Au-delà de sa vocation normative, l'Union européenne agit en développant des programmes pour promouvoir la cohésion économique, sociale, territoriale, et la solidarité entre les pays de l'Europe.

Ces programmes financés en totalité par le budget de l'Union européenne ou cofinancés avec les États membres peuvent apporter un soutien aux structures de l'ESS.

Ce guide actualisé a pour vocation de vous informer sur les différentes aides existantes et de vous aider à les obtenir. Agrémenté de fiches projet et de témoignages, ce guide vous accompagnera dans vos réponses aux appels à projets, vos actions de croissance et permettra d'amplifier le développement de vos structures de l'ESS (Associations, Coopératives, Mutuelles, Fondations, Entreprises sociales).

Par ce nouvel outil nous partageons l'ambition de consolider la place de l'ESS dans ses marchés historiques, mais aussi donner les capacités aux structures de l'ESS de développer et encourager la dimension entrepreneuriale des acteurs de l'ESS dans des secteurs où elle est peu ou pas présente.

Ce mouvement, nommé ESSisation, doit incarner selon nous la prochaine ère économique qui s'ouvre à nous pour répondre aux enjeux de soutenabilité économique et sociale que pose le contexte post-crise sanitaire. En appui de cette démarche, je vous invite notamment à découvrir les notes d'opportunité réalisées sur les filières des médias, du BTP, du Textile via le site suivant : <https://www.ess-france.org/note-d-opportunite-pour-une-essisation-de-l-economie-decryptage-et-opportunites-pour-la-filiere>

Qu'il me soit permis de remercier Pascal Callemyn, délégué national Aésio et membre du CA de la CRESS Hauts-de-France, européen convaincu et infatigable promoteur de l'ESS pour sa contribution essentielle à la rédaction de ce guide.

En souhaitant pleine réussite à vos structures de l'ESS et espérant bientôt échanger avec vous tous.

Vianney Leveugle

VICE-PRÉSIDENT AESIO MUTUELLE
PRÉSIDENT TERRITOIRE HAUTS-DE-FRANCE

A PROPOS D'AESIO MUTUELLE

AESIO mutuelle, **deuxième acteur mutualiste de France spécialisé dans la protection de la personne**, couvre les besoins en complémentaires santé et prévoyance de 2,7 millions d'adhérents sur l'ensemble du territoire.

Fort de son ancrage local (1ère mutuelle sur les Hauts-de-France), AESIO mutuelle agit au plus près des besoins de ses adhérents en proposant des solutions adaptées à tous les moments de vie (couverture de santé, prévention santé globale, accès aux soins, longévité, prévoyance...). Depuis janvier 2021, AESIO mutuelle est affilié à Aéma groupe né du rapprochement entre AESIO mutuelle et Macif.

ESSisation : Dynamique de développement et d'influence de l'ESS dans les secteurs et métiers où elle est traditionnellement peu ou pas présente. L'ESSisation vise à créer les conditions d'une économie plurielle, durablement vertueuse et performante.



SOMMAIRE

INTRODUCTION

P.4

COMPRENDRE L'EUROPE

P.5

LES PRINCIPAUX PROGRAMMES ET FONDS EUROPÉENS

P.8

SE FAIRE ACCOMPAGNER EN HAUTS-DE-FRANCE

P.14

MÉTHODOLOGIE, PRÉ-REQUIS ET CONSEILS

P.19

RESSOURCES UTILES

P.21

TÉMOIGNAGES D'ACTEURS ET EXEMPLES DE PROJETS

P.23

Cette réédition du livret d'information, publié en 2022, permettra aux lecteurs d'avoir plus d'informations concernant la programmation 2021-2027, de connaître de nouveaux acteurs de l'écosystème européen en Hauts-de-France et de découvrir des témoignages de structures ayant mobilisé ces lignes de financement.

INTRODUCTION

LA QUESTION DU FINANCEMENT DES STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EST TOUJOURS D'ACTUALITÉ !

Afin de consolider leur modèle économique d'utilité sociale et dans le but de pérenniser leurs activités, les structures de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, mutuelles, fondations, sociétés commerciales de l'ESS) ont pris l'habitude de diversifier leurs sources de financements en fonction de leur stade de développement (amorçage, création, changement d'échelle, etc.) ou de la nature de leurs besoins (fonds propres, trésorerie, investissement, etc.).

Cette hybridation est aujourd'hui possible grâce à l'implication de nombreux acteurs (Etat, collectivités, financeurs solidaires, fondations, entreprises mécènes...) mais également grâce à la création de dispositifs de financement ou d'appuis spécifiques.

Parmi les lignes de financement existantes, celles de l'Union européenne peuvent être des pistes intéressantes dans le cadre de cette stratégie de diversification des sources de financement.

Toutefois, le recours au financement de l'Union européenne relève toutefois d'une démarche particulière : pour être soutenus, les projets doivent s'inscrire dans les grandes politiques fixées par l'Union européenne [1]. Les structures doivent donc s'assurer que leur projet correspond aux objectifs thématiques [2] qui ont été fixés par l'Union européenne. Malgré ces spécificités, les financements européens peuvent représenter de véritables opportunités pour appuyer le développement et la consolidation des projets d'économie sociale et solidaire.

Les objectifs dessinés par la programmation 2021-2027 sont articulés autour de 5 priorités visant à rendre l'Europe plus verte, plus connectée, plus intelligente, plus sociale, plus proche de ses citoyens.

En cela, on peut dire que les actions des structures de l'économie sociale et solidaire sont en capacité de résonner avec les ambitions de l'Union européenne.

Fortes de ses expériences passées, la CRESS Hauts-de-France et le Mouvement Associatif Hauts-de-France souhaitent soutenir 3 enjeux phares sur l'Europe par le fait de :

- porter un plaidoyer fort sur la place de l'ESS et la Vie associative dans les politiques publiques Régionales, notamment dans le cadre de la définition des politiques de développement Régionales appuyées sur les fonds européens
- mobiliser les fonds européens pour faire effet levier sur le développement de l'ESS en Région par la professionnalisation des structures de l'ESS en matière de gestion de projets européens; et par la sécurisation des procédures et la création d'outils financiers, prioritairement pour les structures de petites tailles.
- défendre une Europe citoyenne, au service des citoyens et des structures d'utilité sociale

Suite au lancement des premiers appels à projets concernant la période 2021-2027, il peut être opportun pour les structures de l'économie sociale et solidaire de s'interroger, comme à leur habitude, sur de nouvelles pistes de soutien (coopération, appui, financement, ...). Afin de vous appuyer dans la démarche de diversification de vos financements et dans la continuité des actions de sensibilisation et de valorisation des outils financiers menée par la CRESS Hauts-de-France et le Mouvement Associatif Hauts-de-France, nous vous proposons ce livret qui vous permettra :

- de connaître les ressources pédagogiques existantes afin de mieux appréhender et de comprendre les fonds européens,
- d'identifier les interlocuteurs en Région ayant une expertise sur les questions européennes et / ou sur les programmes et fonds européens,
- d'entamer une réflexion sur une éventuelle sollicitation de ces ressources en Région.

Le saviez-vous ?

[1] Les valeurs de l'UE ont été précisées par le Traité de Lisbonne : respect de la dignité humaine, liberté, démocratie, égalité, État de droit, respect des droits de l'Homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Elles sont dites communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes (art. 2 du Traité de l'Union Européenne).

[2] Les grandes thématiques de l'Union européenne sont : l'agriculture et la pêche, le développement de la politique Régionale, la politique étrangère et défense, l'aide au développement, l'environnement, le commerce et marché intérieur, le social et l'Espace Schengen et migrations.

COMPRENDRE L'EUROPE

DU RÔLE DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES AUX RÔLES DES MAISONS DE L'EUROPE ET DES CENTRES EUROPE DIRECT EN RÉGION

Afin de mieux cerner les enjeux liés aux financements européens, il peut être judicieux de s'intéresser au cadre dans lequel ils s'inscrivent. Les structures de l'UE à tous les niveaux (des institutions européennes aux structures du territoire) visent à faciliter la compréhension des organisations européennes et disposent de ressources apportant un éclairage sur les politiques mises en place par le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne. Ces acteurs, véritables relais et interlocuteurs entre les citoyens et les organisations européennes, permettent à chacun d'être sensibilisé au fonctionnement de l'Europe, de ses institutions, de leurs valeurs et de leurs mécanismes.

LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

LA COMMISSION EUROPÉENNE

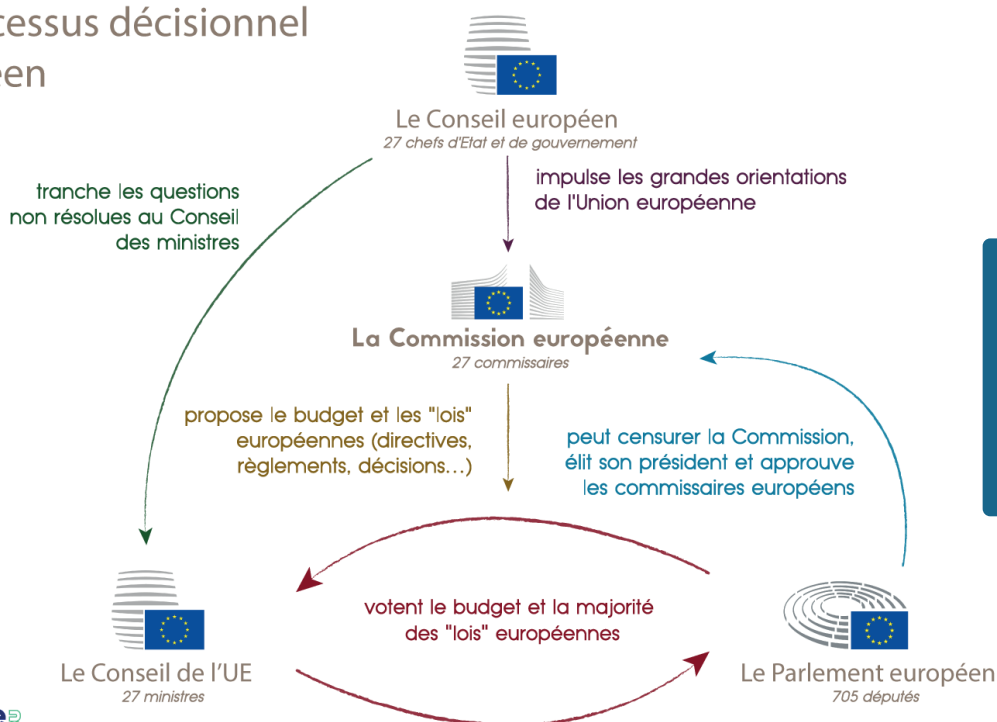
La Commission européenne est l'une des principales institutions de l'Union européenne dont le rôle est de promouvoir l'intérêt général de l'Union européenne en proposant des textes législatifs et en veillant à leur application, ainsi qu'en mettant en œuvre les politiques et le budget de l'UE.

LE PARLEMENT EUROPÉEN

Le Parlement européen est l'organe parlementaire de l'Union européenne élu au suffrage universel direct qui exerce trois pouvoirs fondamentaux : législatif, budgétaire et contrôle politique. Le Parlement européen représente les quelque 450 millions de citoyens européens à travers les 27 Etats membres de l'UE.



Le processus décisionnel européen



Le saviez-vous ?

Ne pas confondre le Conseil européen avec le Conseil de l'Europe, qui est une organisation internationale, réunissant plus de membres, dont le rôle est de protéger les droits humains.

LES MAISONS DE L'EUROPE

Les Maisons de l'Europe sont des structures associatives œuvrant pour le développement d'un sentiment d'appartenance à l'Union européenne. Elles ont pour objectifs principaux de :

- développer **une meilleure compréhension** de l'Union européenne auprès de tous les publics (citoyens, associations, collectivités, entreprises...),
- être des **relais entre les institutions européennes et les citoyens**,
- mener des **actions d'information** des citoyens sur les actualités européennes,
- prendre part à des **discussions et des débats autour des décisions** européennes et sujets d'actualité,
- proposer aux citoyens de **décrypter certains mécanismes** liés à l'Union européenne.

En tant qu'espace public européen, les Maisons de l'Europe sont des points de rencontre pour tous les citoyens exprimant un besoin.

Point d'ancrage sur les territoires, soutenues par les collectivités locales et en lien avec les acteurs du territoire, ces structures sont en capacité de répondre à vos questions concernant l'Europe et, le cas échéant, vous rediriger vers les interlocuteurs pouvant proposer une solution à vos besoins.

Note : au-delà de la sensibilisation aux questions européennes, certaines Maisons de l'Europe mettent en place d'autres actions, comme l'apprentissage des langues ou des actions de mobilité

CENTRES EUROPE DIRECT

Les Centres Europe Direct (ou CED) sont des structures disposant d'un agrément attribué par la Commission européenne. Ces structures labélisées peuvent être des structures actives déjà existantes : associations, collectivités locales...

Le réseau Europe Direct contient 49 centres d'informations en France, dont 5 en Hauts-de-France. L'ensemble de ce réseau d'acteurs mobilisés autour des questions européennes vient appuyer la communication de la Commission Européenne.

Ces structures, ayant un rayonnement Régional ou local, mettent en place des actions autour de trois axes :

- **Informations** : mise à disposition de documentation relative à l'Union Européenne, information des citoyens via différents relais de communication (newsletter, site internet, réseaux sociaux...)
- **Animation du territoire** : organisation d'évènements et participations à des manifestations locales à caractère européen, interventions diverses...
- **Conseils** : suivi des appels de propositions, conseil pour le montage de projets et recherche de partenaires transnationaux, relais vers les structures et organismes spécialisés...

Le saviez-vous ?



Certaines Maisons de l'Europe en Hauts-de-France disposent du label Centre Europe Direct.

FOCUS SUR «INTERPHAZ» : CENTRE EUROPE DIRECT IMPLANTÉ SUR LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



Interphaz est une structure associative d'éducation populaire créée en 2007. Elle accompagne les acteurs individuels et les structures locales afin de concevoir, stimuler et valoriser des initiatives collectives et citoyennes pour construire en commun notre société.

Avec l'Europe comme cœur de son projet associatif, ses missions sont orientées autour des axes suivants :

- Citoyenneté active
- Échanges européens
- Transition verte et inclusive

Sensible aux questions d'interculturalité, de participation des habitants et de citoyenneté européenne, la structure s'est orientée naturellement vers une labélisation « Centre Europe Direct » afin de permettre aux citoyens locaux d'obtenir des informations, des conseils, une assistance et des réponses à leurs questions en ce qui concerne les institutions, la législation, les politiques, les programmes et les possibilités de financement de l'Union Européenne.

LES STRUCTURES DES HAUTS-DE-FRANCE



MAISON DE L'EUROPE EN ARTOIS

82 Rue de l'Université
62400 Béthune
03 21 52 02 49
contact@maison-europe-artois.eu
www.maison-europe-artois.eu/



MAISON DE L'EUROPE DE DOUAI

175 Quai du Maréchal Foch,
59500 Douai
03 27 88 82 13
contact@europedouai.eu
www.maisoneuropedouai.eu



MAISON DE L'EUROPE DE LA GRANDE THIÉRACHE

18 rue Cousin-Corbier,
59610 Fourmies
03 27 60 50 28
eurothierache@free.fr
<http://eurothierache.chez-alice.fr/>



MAISON DE L'EUROPE DE DUNKERQUE

5 Quai de la Citadelle,
59140 Dunkerque
03 28 21 00 16
maisoneurope.dunkerque@wanadoo.fr
<http://maisoneuropedirectdunkerque.fr/>



INTERPHAZ

5 rue Jules de Vicq,
59800 LILLE
03 74 09 06 15
europedirect_lillemetropole@interphaz.org
www.interphaz.org/



EUROPE DIRECT AMIENS

8 rue Albert Dauphin,
80000 Amiens
03 22 22 09 67
1questionsurleurope@europedirect-hautsdefrance.eu
<https://europedirect-hautsdefrance.eu>



EUROPE EN HAINAUT

22 boulevard Alphonse de Lamartine
59600 MAUBEUGE
&
2, place de l'Hôpital Général,
59300 VALENCIENNES
03 27 09 61 85
europe.direct@europe-en-hainaut.com
www.europe-en-hainaut.com/europe-direct.php

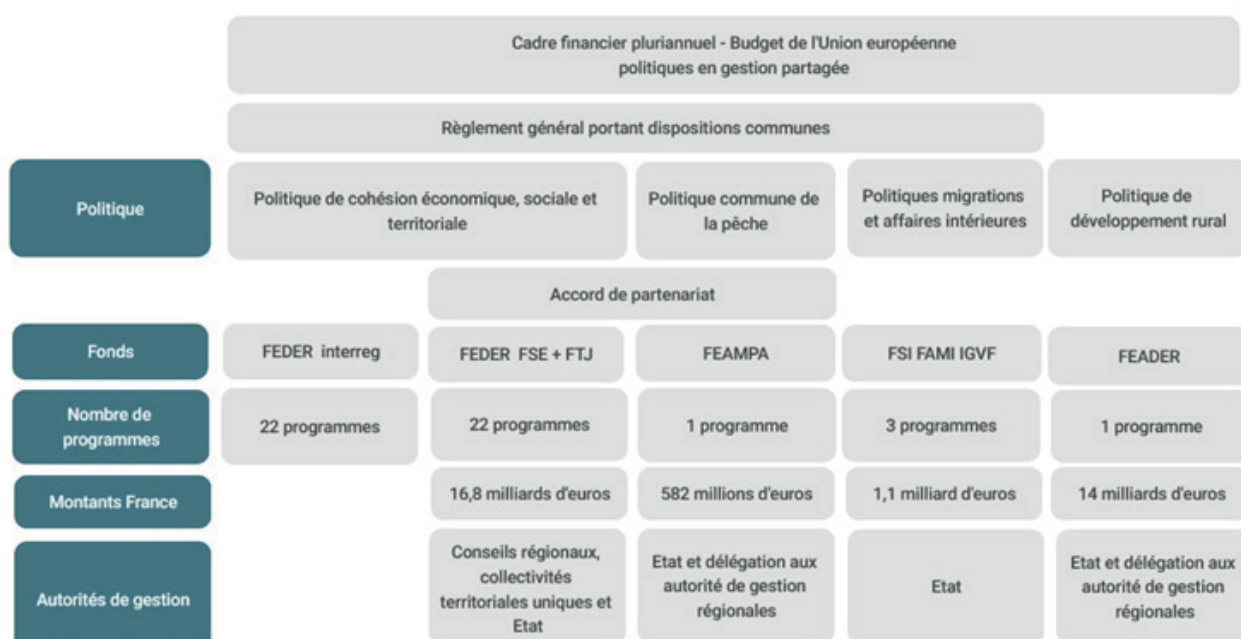


LES PRINCIPAUX PROGRAMMES ET FONDS EUROPÉENS

LES PROGRAMMES STRUCTURELS

L'Union européenne confie aux États membres la gestion d'une partie des crédits. Trois politiques sont concernées avec un mode de gestion partagée :

- Politique de cohésion économique, sociale et territoriale
- Politique de développement rural
- Politique des affaires maritimes et de la pêche



Les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) deviennent des fonds européens en gestion partagée sur cette programmation. Ils se composent de plusieurs programmes de développement territorial :

LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE+)

Le Fonds social européen vise à contribuer à améliorer les perspectives professionnelles de l'ensemble des citoyens européens les plus en difficulté, éloignés du marché de travail, en particulier ceux en situation de précarité ou d'exclusion. Il aide les citoyens, qu'ils soient travailleurs ou demandeurs d'emploi, jeunes ou âgés, à trouver un emploi (ou un meilleur emploi), favorise l'intégration dans la vie professionnelle et aide à lutter contre le chômage.

LES OBJECTIFS DU FSE+ :

■ Soutenir les domaines d'action de l'emploi et de la mobilité de la main-d'oeuvre, de l'éducation et de l'inclusion

sociale, notamment en contribuant à éradiquer la pauvreté et contribuer à la mise en oeuvre du socle européen des droits sociaux.

■ Soutenir la transition numérique et la transition verte, la création d'emplois grâce aux compétences de spécialisation intelligente et à des améliorations des systèmes d'éducation et de formation.

■ Soutenir des mesures temporaires dans des circonstances exceptionnelles ou inhabituelles (par exemple, financer des dispositifs de chômage partiel sans exiger qu'ils soient associés à des mesures actives, ou donner

accès à des soins de santé, y compris à des personnes qui ne sont pas immédiatement vulnérables sur le plan socioéconomique).

L'architecture française de gestion du FSE+ :

- L'État gère 65 % du FSE+ en France pour les volets emploi et inclusion
- Les Régions assurent la gestion des 35 % de l'enveloppe restante.
- Les Départements et les structures porteuses du dispositif PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) ou autres organismes intermédiaires (OI) ont un rôle important dans la mise en oeuvre des actions relevant de l'inclusion.
- La Région assure la gestion du FSE+ pour la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, l'apprentissage, l'orientation des jeunes.

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FEDER)

Le FEDER vise à :

- Investir dans la recherche, le développement technologique et l'innovation
- Améliorer la compétitivité des PME
- Favoriser le développement des technologies de l'information et de la communication
- Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone
- Soutenir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques, les transports, la formation, l'emploi ou encore l'inclusion sociale.

La gestion du FEDER est confiée aux Régions. Une partie du FEDER est consacrée à l'objectif « coopération territoriale européenne », qui vise à soutenir la cohésion dans l'Union européenne grâce à la coopération transfrontalière, transnationale et interRégionale (via les Programmes Interreg - voir en page 10).

FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES, LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE (FEAMPA)

Le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture soutient la mise en oeuvre de la politique commune de la pêche (PCP). Il soutient la petite pêche côtière, les jeunes pêcheurs, promeut l'aquaculture durable et contribue à l'atténuation du changement climatique ainsi qu'à l'adaptation face à celui-ci.

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME NATIONAL SONT :

- La pêche durable et la conservation des ressources marines ;
- Le soutien des activités aquacoles, de transformation et de commercialisation durables ;
- Le développement de l'économie bleue durable dans les zones côtières, insulaires et intérieures ;
- Le renforcement de la gouvernance internationale des océans afin de faire en sorte que les mers et les océans soient sûrs, sécurisés, propres et gérés de manière durable.

En France, le programme national FEAMPA est piloté par la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DG AMPA). Sa déclinaison opérationnelle est sous la responsabilité partagée entre l'Etat (DG AMPA) et les Régions littorales.

FONDS EUROPÉENS AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL (FEADER)

Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) est l'instrument financier qui soutient la politique de développement rural, second pilier de la politique agricole commune (PAC).

Le FEADER contribue au développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus respectueux du climat, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant. Il ne concerne pas exclusivement les agriculteurs et peut soutenir des projets d'associations rurales (emploi, inclusion, numérique, développement local, sous certaines conditions).

LES NOUVEAUTÉS SUR LA NOUVELLE PROGRAMMATION

Il s'inscrit dans une démarche plus générale que l'on retrouve au sein du Plan Stratégique National (PSN) qui constitue le socle de la Politique Agricole Commune 2023-2027 (PAC). Un seul plan est mis en place par État membre, qui regroupe :



Le 1er pilier de la PAC (les aides directes gérées par l'Etat)

Le 2nd pilier de la PAC (le FEADER géré par l'Etat et les Régions). Dans le FEADER, on retrouve le programme LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale).

Sous le pilotage des Régions, sa mise en œuvre repose sur des Groupes d'Action Locale (GAL) composés de collectivités, d'acteurs économiques et de la société civile, qui déterminent leur stratégie de développement territorial et leurs priorités thématiques. Le périmètre des GAL sera élargi sur cette nouvelle programmation. Ils seront connus à la fin de l'année 2023.

Enfin, le FEADER finance le Réseau « Agricultures et ruralités » (successeur du Réseau rural), plateforme d'échanges et d'actions communes entre acteurs ruraux et agricoles, copiloté par le Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, l'ANCT et Régions de France. Il se décline aux niveaux national et Régional et soutient des initiatives et des activités de capitalisation par des appels à projets thématiques.

LE FONDS POUR UNE TRANSITION JUSTE

Nouveau

Le Fonds pour une Transition Juste (FTJ) est un nouvel instrument financier qui relève de la politique de cohésion. Il facilitera la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe, dont l'objectif est de rendre l'Union climatiquement neutre d'ici à 2050.

LES OBJECTIFS ET BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME

Le FTJ vise à soutenir les territoires les plus touchés par la transition vers la décarbonation et ses conséquences sociaux-économiques.

Le Fonds finance notamment des projets de diversification et de modernisation de l'économie locale ainsi que de reconversion des travailleurs.

10 départements français peuvent en bénéficier : Nord et Pas-de-Calais (Hauts-de-France), Bouches-du-Rhône (Paca), Isère et Rhône (Auvergne-Rhône-Alpes), Seine-Maritime (Normandie), Moselle, Meurthe-et-Moselle, Haut-Rhin (Grand Est) et Loire-Atlantique (Pays de la Loire).

LES PROGRAMMES DE COOPÉRATION TERRITORIALE (SOUTENUS PAR LE FEDER)

Les programmes Interreg sont des programmes de coopération territoriale européenne à différentes échelles, financés par l'Union Européenne dans le cadre du FEDER. Ils ont pour objectif de renforcer la coopération entre les Régions européennes et d'encourager la mise en œuvre de projets communs en matière de développement territorial. Cette coopération s'illustre par plusieurs biais :

- L'encouragement de la coopération transfrontalière : les programmes Interreg encouragent la coopération entre les Régions situées dans différents pays européens en finançant des projets transfrontaliers. Les Régions peuvent ainsi travailler ensemble pour résoudre des problèmes communs et développer des solutions innovantes
- Le partage des connaissances et des bonnes pratiques : les programmes Interreg permettent aux Régions de partager leurs connaissances et leurs bonnes pratiques en matière de développement territorial. Les projets financés par Interreg peuvent inclure des échanges de personnel, des séminaires et des ateliers pour faciliter la transmission des connaissances entre les Régions.
- La stimulation de la coopération économique : en finançant des projets qui visent à améliorer la compétitivité économique des Régions et à renforcer les liens entre les entreprises locales
- Le développement de la coopération en matière de politiques publiques : les projets mis en place peuvent inclure des études sur les politiques publiques, des évaluations sur la mise en œuvre de ces politiques et des initiatives de coopération en matière de politique publique.

Les 4 programmes Interreg présentés ci-après incluent le territoire des Hauts-de-France. Ils fonctionnent par appels à projets et sont ouverts à tous les types de structures, publiques et privées (sauf Interreg Europe plus spécialement destiné aux collectivités et leur groupement).

<https://europe-en-hautsdefrance.eu/mes-ressources/ressources-programmes-interreg>

INTERREG EUROPE

Au sein des 5 grandes thématiques (l'innovation, le développement durable, l'emploi, l'accès aux soins, la culture, le tourisme) la Commission européenne définit 15 sous-objectifs pour lesquels les crédits sont concentrés à 80%.

Les pays éligibles sur ce programme sont les 27 pays de l'Union Européenne ainsi que la Norvège et la Suisse. Ce programme a la particularité d'avoir un unique objectif, intitulé « une meilleure gouvernance de la coopération ».

Ouvert aux collectivités et à leur groupement, ainsi qu'à des partenaires qu'elles souhaitent impliquer dans le projet, le programme impose de réunir des consortia avec au minimum un partenaire de l'Europe de l'Ouest, de l'Est, du Sud et du Nord. Pour les structures privées à but non lucratif, un taux de cofinancement de 70% est exigé.

<https://www.interregeurope.eu/>

INTERREG EUROPE DU NORD OUEST

Le programme définit 5 priorités :

- Résilience climatique dans les territoires d'Europe du Nord-Ouest
- Transition énergétique intelligente et équitable
- Transition vers l'économie circulaire
- Encourager les capacités d'innovation dans les Régions d'Europe du Nord-Ouest
- Transition vers une société inclusive, durable et résiliente

Sept pays pourront se positionner sur ce programme, notamment la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Suisse, l'Irlande, la partie ouest de l'Allemagne ainsi que la moitié nord de la France.

www.nweurope.eu/

INTERREG MER DU NORD

Le programme soutient 4 grandes priorités dans la Mer du Nord :

- Des économies fortes et intelligentes
- Une transition verte
- Une résilience climatique
- D'autres actions pour soutenir une meilleure gouvernance dans la coopération

Les pays participants sont la France, la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède, le Danemark et la Norvège.

<https://www.interregnorthsea.eu>

INTERREG FRANCE WALLONIE VLAANDEREN

Le programme de coopération territoriale européenne Interreg France-Wallonie-Vlaanderen s'inscrit dans une volonté de favoriser les échanges transfrontaliers entre les Régions Hauts-de-France et Grand Est, la Wallonie, la Flandre Occidentale et Orientale. Il a 5 priorités en lien avec les objectifs de l'Union Européenne.

Au minimum sont requis un partenaire français et un partenaire belge, wallon ou flamand.

<https://www.interreg-fwvl.eu/fr>

LES PROGRAMMES SECTORIELS

Contrairement aux Fonds en gestion partagée (ex-FESI), les programmes sectoriels et la gestion des fonds qui en découlent, relèvent de la Commission européenne et de ses agences. Fonctionnant par des appels à projets concurrentiels, ces programmes thématiques œuvrent également à la mise en œuvre des politiques européennes.

CREATIVE EUROPE

Le Programme Creative Europe vise à soutenir les projets intervenant sur les secteurs audiovisuels, culturels et créatifs en Europe.

Il a pour objectif de sauvegarder, développer et promouvoir la diversité et le patrimoine culturels et linguistiques

européens, ainsi qu'accroître la compétitivité et le potentiel économique des secteurs culturels et créatifs, en particulier le secteur audiovisuel.

Il est composé de 3 volets : Culture, Média et Trans-sectoriel.

<https://europe-en-hautsdefrance.eu/je-minforme/les-financements-europeens/creative-europe>

ERASMUS +

Le programme Erasmus+ est un programme d'échange qui vise à soutenir les actions menées dans le secteur de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport.

Le programme Erasmus+ se décline en plusieurs actions dites «actions clés» :

- Action clé 1 : Mobilité des individus à des fins d'apprentissage
- Action clé 2 : Coopération entre organisations et institutions
- Action clé 3 : Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération
- Actions Jean Monnet dont le but est de promouvoir l'excellence en matière d'enseignement et de recherche dans le domaine des études européennes au niveau mondial
- Et un volet Sport pour soutenir les manifestations européennes sportives à but non lucratif et les partenariats collaboratifs

Informations générales : <https://info.erasmusplus.fr/>

Secteur Éducation et Formation :
<https://agence.erasmusplus.fr/>

Secteur Jeunesse et Sport :
<https://www.erasmusplus-jeunesse.fr/>

Bureau territorial Erasmus+ en Hauts de France - ADICE
03 20 11 89 92
erasmus.hdf@adice.asso.fr
<https://adice.asso.fr/nos-actions/erasmushdf/>

LIFE

Le programme Life vise à soutenir des projets intervenant sur la thématique de l'environnement et du climat. Il se décline en 4 sous-programmes :

- Nature et biodiversité
- Économie circulaire et qualité de vie
- Atténuation et adaptation au changement climatique
- Transition vers une énergie propre

https://cinea.ec.europa.eu/programmes/life_en

<https://europe-en-hautsdefrance.eu/je-minforme/les-financements-europeens/life>

HORIZON EUROPE

Horizon Europe est le « programme-cadre » de recherche et d'innovation de l'Union Européenne. Il permet de financer des projets de recherche et d'innovation pour :

- Renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'Union
- Stimuler sa compétitivité, y compris celle de son industrie
- Concrétiser les priorités politiques stratégiques de l'Union
- Contribuer à répondre aux problématiques mondiales.

Fortement concurrentiel, il offre un taux élevé de subvention pour des projets proches de la recherche, avec environ 400 appels à projet par an.

www.horizon-europe.gouv.fr/

<https://europe-en-hautsdefrance.eu/je-minforme/les-financements-europeens/horizon-europe>

SINGLE MARKET PROGRAMME

Le Single Market Programme englobe les anciens programmes COSME, eurostat, consumers... En français, le Programme du Marché Unique vise à améliorer le fonctionnement du marché intérieur, la compétitivité et la durabilité des entreprises, ainsi que la protection des consommateurs.

Il vise à :

- assurer une chaîne alimentaire sûre et durable,
- assurer un niveau élevé de protection des consommateurs, la sécurité des produits et une voix plus forte pour les consommateurs,
- renforcer la compétitivité et la durabilité des petites et moyennes entreprises (PME),
- améliorer le fonctionnement du marché intérieur grâce à une meilleure surveillance du marché, un soutien à la résolution de problèmes aux citoyens et aux entreprises et une politique de concurrence renforcée,
- produire et diffuser des statistiques européennes de haute qualité,
- élaborer des normes européennes efficaces et des normes internationales en matière d'information financière et non financière et d'audit.

https://commission.europa.eu/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/single-market-programme/overview_en

EUROPEAN URBAN INITIATIVE

L'Initiative Urbaine Européenne (EUI) est financée par le Fonds européen de développement Régional (FEDER) pour soutenir les autorités urbaines sur deux volets :

■ Le soutien aux actions innovantes. Cette action consiste à identifier et soutenir l'expérimentation de solutions innovantes transférables et évolutives pour traiter les questions liées au développement urbain durable tout en collectant et partageant les résultats des expériences.

■ Le soutien au renforcement des capacités, des connaissances, de l'impact territorial, à l'élaboration des politiques et à la communication. L'objectif est d'améliorer la capacité des villes à adopter des politiques, des stratégies et des pratiques de développement urbain durable de manière intégrée et participative. Cette action passe par le développement d'une base de connaissances pour faciliter l'accès à ces solutions innovantes pour toutes les autorités urbaines.

<https://www.urban-initiative.eu/>

<https://europe-en-hautsdefrance.eu/je-minforme/les-financements-europeens/europeen/european-urban-initiative>

NEW EUROPEAN BAUHAUS

Le «Nouveau Bauhaus européen» est une initiative interdisciplinaire, lancée par la Commission européenne.

Son but est de rapprocher l'art, la culture, le bâti, l'inclusion sociale, la science et la technologie pour créer les modes de vie de demain et réinventer de nouvelles et meilleures façons de vivre ensemble.

Pas de fonds ou d'enveloppes dédiées mais des appels à projets dans de nombreux programmes comme LIFE, ou Horizon Europe.

https://new-european-bauhaus.europa.eu/index_fr

CITOYENS, ÉGALITÉ, DROITS ET VALEURS (PROGRAMME CERV)

Le programme Citoyens, égalité, droits et valeurs vise à protéger et à promouvoir les valeurs et les droits inscrits dans les traités de l'UE en soutenant les organisations de la société civile actives aux niveaux local, Régional, national et transnational et en encourageant la participation civique et démocratique.

www.eacea.ec.europa.eu/grants/2021-2027/citizens-equality-rights-and-values-cerv_fr



SE FAIRE ACCOMPAGNER EN HAUTS-DE-FRANCE

AU NIVEAU NATIONAL

FSE+

DGEFP - <https://fse.gouv.fr/le-programme-national-fse>

Bruno LUCAS, Délégué général à l'emploi et la formation professionnelle : bruno.lucas@emploi.gouv.fr

AU NIVEAU RÉGIONAL

DIRECTION EUROPE - ANIMATION ET GESTION DES PROGRAMMES EUROPÉENS > DEU

La Direction Europe a pour missions principales :

- la mise en œuvre et la coordination des Fonds européens structurels et d'investissements,
- la poursuite de la coopération européenne transfrontalière à travers les programmes de coopération Interreg,
- l'animation et l'aide aux porteurs de projets sur l'ensemble des programmes européens.

Contacts Direction Europe > Secteur Interface Europe : europe@hautsdefrance.fr

MISSION AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE (NIVEAU EUROPÉEN, À BRUXELLES)

La Mission auprès de l'Union européenne (MUE) de la Région Hauts-de-France a pour objet d'avoir une présence et une représentation des intérêts des Hauts-de-France à l'échelle européenne.

Ses rôles sont de :

- assurer une veille législative et informative sur l'évolution (2021-2027) et l'avenir (post-2027) des politiques européennes et des programmes européens ayant un impact sur nos territoires et nos partenaires Régionaux,
- analyser, trier et de rendre opérationnelles les informations disponibles au niveau européen afin d'anticiper au mieux l'impact des décisions en préparation et éventuellement les influencer au bénéfice du territoire et de ses acteurs,
- permettre un appui aux démarches européennes des acteurs Régionaux,
- tisser des « relations publiques » : Nouer, développer et entretenir des contacts avec les institutions européennes et les acteurs présents à Bruxelles ; et faciliter l'intégration des services et des partenaires Régionaux dans les différents réseaux et groupes de travail européen,
- représenter les intérêts de la Région au niveau européen,
- valoriser la Région sur la scène européenne.

L'équipe de la MUE est composée de 8 personnes dont le Directeur et ses collègues dédiés sur des thématiques distinctes.

Contact : Romain Nivelles, Directeur de la MUE Hauts de France - Romain.NIVELLE@hautsdefrance.fr

DISPOSITIF FRAPPE

Pour aider les porteurs de projets, la Région a mis en place un éventail de mesures d'accompagnement allant de l'appui apporté par des agents Régionaux au FRAPPE (Fonds Régional d'Aide aux Porteurs de Projets Européens).

Cette aide prend la forme d'un accompagnement par des experts en montage de projets européens. En lien avec l'équipe dédiée à ce dispositif au sein de la Direction Europe, ils appuient les porteurs de projet dans la réflexion sur le projet et la relecture de leur candidature, augmentant ainsi les chances de succès.

Le FRAPPE s'adresse à tout porteur de projet potentiel basé en Hauts-de-France, quel que soit son statut (collectivités territoriales, associations, entreprises,...), et souhaitant s'engager en tant que coordinateur ou partenaire responsable d'une partie de projet au titre d'un programme sectoriel (Erasmus+, Life,...) ou Interreg.

Contacts : frappe@hautsdefrance.fr ou europe@hautsdefrance.fr

LES SERVICES INTERREG

■ Interreg Europe

Caroline Gauthier : caroline.gauthier@hautsdefrance.fr

<https://www.interregeurope.eu/>

■ Interreg Europe du Nord Ouest

Alexandre Tournakis :
alexandre.tournakis@hautsdefrance.fr

<https://www.nweurope.eu/>

■ Interreg France Wallonie Vlaanderen

interregfwvl@hautsdefrance.fr

Joël David | Eve-Marie Virey | Isabelle Dumur | Sylvie Tondeur

<https://www.interreg-fwvl.eu>

■ Interreg Mer du Nord

Caroline Gauthier : caroline.gauthier@hautsdefrance.fr

Caroline Daessle : caroline.daessle@hautsdefrance.fr

<https://www.interregnorthsea.eu>

ETAT - FSE+

■ **DREETS Hauts-de-France** : Lahcen MERDJI, Service fonds social européen : lahcen.merdji@dreets.gouv.fr

<https://hauts-de-france.dreets.gouv.fr/Fonds-social-europeen-FSE>

RÉGION - FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES, LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE (FEAMPA)

feampa@hautsdefrance.fr | <https://europe-en-hautsdefrance.eu/je-minforme/les-financements-europeens/feampa>

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

La mission Europe et Partenariats Extérieurs (MEPE) a pour fonction d'apporter un appui en ingénierie de projets auprès des directions opérationnelles de son conseil départemental et des collectivités de son territoire afin d'identifier toutes les possibilités de financements notamment européens.

■ DANS LA SOMME

Aneta FERNANDEZ, responsable de mission
afernandez@somme.fr

Nadège SAUVEUR
nsauveur@somme.fr

Elise BOUCHER
elboucher@somme.fr

Alexandre NEMPON, coordonnateur FSE
anempon@somme.fr

[https://www.somme.fr/departement/votre-departement/
linstitution/leurope-sengage-dans-la-somme/](https://www.somme.fr/departement/votre-departement/linstitution/leurope-sengage-dans-la-somme/)

■ DANS L' AISNE

Camille CAUET
ccauet@aisne.fr

Aurélie KERMAD
akermad@aisne.fr

[https://aisne.com/le-conseil-departementallaisne-acteur-
europeen/laisne-acteur-europeen](https://aisne.com/le-conseil-departementallaisne-acteur-europeen/laisne-acteur-europeen)

■ DANS LE NORD

Françoise Cabaret, Responsable du service
ingénierie et développement des financements

francoise.cabaret@lenord.fr
03 59 73 57 20 - 06 47 16 43 74

<https://lenord.fr/l-institution/rerelations-europeennes>

■ DANS L'OISE

Tristan PELTYN Responsable de la MEPE
tristan.peltyn@oise.fr - 03 44 10 41 93

Alexandra BOUVIER GALLAY, Chargée de mission FSE
Alexandra.bouvier-gallay@oise.fr - 03 44 10 47 02

<https://europe.oise.fr/>

■ DANS LE PAS-DE-CALAIS

François BEN, Chef de Mission FSE et projets
Ben.Francois@pasdecals.fr - 03 21 21 93 76

europe.partenariats@pasdecals.fr

www.pasdecals.fr/Europe-International

AU NIVEAU TERRITORIAL

■ **Organisme intermédiaire (OI) Europe en Hainaut** (cf page 18)

■ **Groupe d'action locale (GAL) - LEADER** : <https://europe-en-hautsdefrance.eu/espaces-partenaires/leader>

■ **Investissement Territorial Intégré (ITI)**

- Métropole Européenne de Lille

- Amiens Métropole



Zoom sur...

Les Missions Europe et Partenariat Extérieur (MEPE) des Départements ont pour rôle de favoriser et renforcer la coopération entre les territoires des départements français et les pays européens et internationaux. Elles agissent comme des interfaces entre les collectivités locales et les institutions européennes, les organisations internationales et les partenaires locaux dans les pays concernés.

Plus précisément, les Missions Europe et Partenariats Extérieurs des Départements ont plusieurs missions, telles que :

- **INFORMER LES ACTEURS LOCAUX** sur les opportunités de financement et de coopération offertes par les programmes européens et internationaux
- **ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS** dans la recherche de partenaires et le montage de projets de coopération européenne ou internationale
- **PARTICIPER AUX RÉSEAUX DE COOPÉRATION ET AUX ÉVÈNEMENTS** européens et internationaux pour faire connaître les territoires des départements et nouer des contacts avec de partenaires potentiels, dans le but de rapprocher l'Europe des territoires
- **ASSURER UNE VEILLE SUR LES POLITIQUES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES** en lien avec les compétences des Départements et informer les élus et les services départementaux des évolutions réglementaires et des enjeux
- **CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE** ou internationale portés par les départements, notamment en assurant le suivi administratif et financier des projets.

En résumé, les Missions Europe et Partenariats Extérieurs des Départements jouent un rôle important dans la promotion des financements européens et contribuent à renforcer les liens entre les territoires des départements français et les pays partenaires.

Les Départements sont désormais positionnés comme autorité gestionnaire et autorité partenaire sur de nombreux programmes européens. Ainsi, ils assurent une véritable représentation politique et technique reconnue et remarquée des collectivités au sein des instances de gouvernance sur les fonds européens. Afin d'assurer ces missions, les Départements disposent d'équipe ayant des compétences d'ingénierie financière.



Ouvrant pour améliorer la lisibilité des politiques de l'Union Européenne et afin de faciliter l'accès aux financements européens pour les structures du territoire, **Europe en Hainaut a organisé ses champs d'intervention autour de 3 pôles :**

UN PÔLE GESTION DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN «OI DU HAINAUT »

La structure est un organisme intermédiaire du Hainaut du Fonds Social Européen. A ce titre, la structure gère le volet

« État » du FSE et l'enveloppe dont elle dispose permet de financer des actions d'inclusion et d'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. Pour mener à bien ce projet, Europe en Hainaut organise des actions dans le but d'informer sur les modalités d'interventions du FSE et propose un appui au montage de projets FSE.

UN PÔLE ANIMATION - EUROPE DIRECT

A travers plusieurs axes d'interventions, l'information, la formation et le conseil, Europe en Hainaut facilite l'accès aux financements européens aux porteurs de projets de son territoire d'intervention :

■ **Information :** Europe en Hainaut assure une veille régulière afin d'informer les associations, sociétés ou établissements publics des opportunités qu'offre l'Union européenne. Afin de mener cette mission à bien, le GIP a développé des outils ressources dédiés aux politiques européennes et aux financements qui en découlent (newsletters, banque d'informations, guides, plateforme, outil de recherche d'appels à projets...). Egalement, l'équipe d'Europe en Hainaut est en mesure d'accompagner les structures dans l'identification des programmes européens en fonction des objectifs et ambitions du projet.

■ **Formation :** Europe en Hainaut permet aux structures du Hainaut de développer leurs compétences et leurs technicités sur les thématiques couvertes par les programmes européens : séminaires, ateliers techniques, sessions de formation sur les opportunités des politiques et financements européens. L'ensemble de ces actions assure d'une part le transfert de compétences et le partage de bonnes pratiques dans la gestion de projets européens, et favorise d'autre part la rencontre entre les experts des programmes européens et les porteurs de projets.

■ **Conseil :** Europe en Hainaut conseille les porteurs de projets dans leurs démarches à travers des réponses et un appui sur des questions diverses et variées : aspects administratifs, financiers ou techniques.

UN POLE PROJETS

La structure pilote des projets en appui et en partenariat avec des acteurs locaux pour répondre à des besoins spécifiques du territoire. Depuis 2023, les principaux axes développés sont l'inclusion sociale par la citoyenneté européenne, l'appui aux politiques locales avec le Fonds de Transition Juste - volet social ainsi que la mobilité européenne et internationale.



Site internet :

www.europe-en-hainaut.com/

Linkedin : www.linkedin.com/company/europe-en-hainaut/

Facebook : www.facebook.com/EuropeEnHainaut/

Pilotage : administration@europe-en-hainaut.com

Rudy Gaquere - Directeur

Pôle gestion du FSE : gestionfse.instruction@europe-en-hainaut.com

Jessica BOUSSEMARD - Chargée de mission - 03 27 09 61 87

Pôle Animation Europe Direct : europe.direct@europe-en-hainaut.com

Pôle Projets : projets@europe-en-hainaut.com

MÉTHODOLOGIE, PRÉ-REQUIS ET CONSEILS

POURQUOI SOLLICITER LES FONDS EUROPÉENS ?

Pour être éligible aux financements européens, votre projet doit être en mesure d'apporter quelque chose à l'Europe : il doit concourir à atteindre les objectifs stratégiques fixés par l'Union Européenne. Il faut donc essayer de s'extraire de sa situation et de prendre du recul. A travers votre projet, que proposez-vous à l'Europe en lien avec ses politiques ? En quoi votre projet répond-il à une problématique identifiée par l'Union Européenne ?

De même, il est judicieux de réinterroger la volonté de solliciter des financements européens. S'orienter vers les fonds et programmes européens nécessite d'être dans une démarche de projet, et non pas dans une optique de financement de l'activité habituelle de la structure. En quoi ces fonds sont-ils nécessaires et essentiels au bon déroulement du projet ? En quoi ces fonds vont apporter une vraie plus-value au projet ?

CONSEIL

S'assurer que **l'ambition du projet concorde avec les intérêts de l'Union Européenne et que la nature du projet nécessite un financement européen**. Une cohérence entre le descriptif du dossier et le programme opérationnel facilitera l'accès au fonds.

MA STRUCTURE A-T-ELLE LES CAPACITÉS DE MENER UN PROJET EUROPÉEN ?

Les financements européens nécessitent une gestion rigoureuse et exigeante. Mener un projet européen va demander à la structure, à l'ensemble des salariés et à la gouvernance une implication en termes de suivi de réalisation du projet. Il ne faut pas négliger les obligations administratives et comptables imposées par les autorités de gestion. Enfin, la santé financière de la structure ne doit pas être mise en péril par la sollicitation des fonds européens, qui nécessite parfois des avances en trésorerie liées au délai de versement de la subvention.

CONSEIL

S'assurer que la **gestion administrative et financière soit saine et que l'ensemble de la structure soit prête à s'investir** pour suivre la vie du projet.

QUELS SONT LES FINALITÉS ET OBJECTIFS DE MON PROJET ?

Il est important de préparer son projet et de pouvoir justifier du contexte de sa mise en place et de la stratégie qui viendra l'encadrer. Un projet lisible et une ligne directrice bien préparée permettront plus facilement de s'assurer que le projet répond aux critères d'éligibilité du programme sollicité.

CONSEIL

Cadrer le projet améliorera sa lisibilité auprès des autorités de gestion, facilitera l'instruction de la candidature et facilitera la définition des objectifs et indicateurs de mesures nécessaire.



QUELS SONT LES COÛTS LIÉS À MON PROJET ?

Estimer les coûts du projet est essentiel afin de prendre du recul sur le dimensionnement du projet. Si le coût du projet est faible, il n'est peut-être pas judicieux de solliciter les fonds européens, en regard de la complexité du montage de dossier. A la suite de ces réflexions, si les financements européens vous paraissent être le choix adéquat pour le développement de votre projet, estimer le coût approximatif permettra de mettre en place le budget.

Lors de cette tâche, il est important d'être minutieux sur la nature des dépenses engagées (de personnel, de prestation, de fonctionnement...) dans le projet. Certaines dépenses ne sont pas éligibles et les programmes ne couvrent pas tous les mêmes dépenses.



Estimer les coûts liés au projet permet de légitimer la sollicitation des fonds et de s'assurer du bon choix du programme et de sa faisabilité.

QUI SONT MES PARTENAIRES ?

Certains projets financés par l'UE impliquent une collaboration entre plusieurs acteurs venant de différents pays de l'UE. Les partenaires identifiés par la structure doivent être qualifiés pour exécuter les tâches décrites dans la proposition du projet. Au-delà des partenaires opérationnels, des partenaires financiers vont être requis pour permettre aux autorités de gestion de s'assurer de la solidité financière du projet. Un projet s'enrichit toujours de la présence de partenaires qui apportent des compétences complémentaires à la vôtre : un autre savoir-faire, une autre expérience, un autre public...

Qu'ils soient autour de vous ou viennent d'un autre pays européen, c'est une chance pour votre projet. Dans un projet européen, la coopération est un des éléments central évalué lors de la candidature. Animer le partenariat est essentiel tout au long du projet. Il est judicieux de le prévoir dans le plan de charge et le calendrier.



Identifiez en amont des partenaires opérationnels et financiers en capacité de participer au projet ou d'appuyer sa mise en place. Des outils existent pour vous aider dans cette recherche.

LES BORNES DU PROJET : OÙ ET QUAND ?

Lors de la candidature et de la proposition de projet, il est primordial de **définir précisément où le projet est mis en place mais également son rayonnement**. Le projet est-il d'envergure locale, nationale ou européenne ? Quel est le délai de réalisation ? Ces réponses viendront étayer votre démarche d'identification du programme correspondant à votre projet.



RESSOURCES UTILES

INSTITUTIONS EUROPÉENNES

■ COMMISSION EUROPÉENNE

La Commission européenne est l'une des principales institutions de l'Union européenne dont le rôle est de promouvoir l'intérêt général de l'Union européenne en proposant des textes législatifs et en veillant à leur application, ainsi qu'en mettant en œuvre les politiques et le budget de l'UE.

https://commission.europa.eu/index_fr

■ PARLEMENT EUROPÉEN

Le Parlement européen est l'organe parlementaire de l'Union européenne élu au suffrage universel direct qui exerce trois pouvoirs fondamentaux : législatif, budgétaire et contrôle politique. Le Parlement européen représente les quelque 450 millions de citoyens européens à travers les 27 Etats membres de l'UE.

<https://www.europarl.europa.eu/portal/fr>

Les autres institutions européennes sont le Conseil européen, le Conseil de l'Union européenne, le Comité européen des Régions, le Conseil économique et social européen, Intergroup on the Social Economy, etc.

RESSOURCES EUROPÉENNES

■ Social Economy Europe (Intergroup on the Social Economy) : <https://www.socialeconomy.eu.org/our-work/social-economy-intergroup/>

■ Opportunités de financement et d'appel d'offres > Funding and tenders opportunities : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home>

■ Outil Carte de L'Union européenne près de chez moi : https://european-union.europa.eu/contact-eu/meet-us_fr?country=FR&level1=FRE

■ Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) : <https://www.rtes.fr/>

RESSOURCES NATIONALES

■ L'Europe s'engage en France : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr>

■ Erasmus + Agence nationale France : <https://agence.erasmusplus.fr/>

■ Toute l'Europe : <https://www.touteurope.eu/>

■ Portail de l'Avisé : <https://www.avise.org/ressources/comment-fonctionne-le-fonds-social-europeen>

RESSOURCES RÉGIONALES ET TERRITORIALES

■ RÉGION

Europe s'engage en Hauts de France : <https://europe-en-hautsdefrance.eu/>

■ FSE+ RÉGION

DREETS : <https://hauts-de-france.dreets.gouv.fr/Fonds-social-europeen-FSE>

■ FSE+ DÉPARTEMENTS

Département du Nord : <https://lenord.fr/l-institution/relations-europeennes>

Département du Pas de Calais : <https://www.pasdecalais.fr/Europe-International>

Département de l'Oise : <https://europe.oise.fr/>

Département de la Somme : <https://www.somme.fr/departement/votre-departement/linstitution/leurope-sengage-dans-la-somme/>

Département de l'Aisne : <https://aisne.com/le-conseil-departemental/laisne-acteur-europeen>

■ TERRITORIALISÉ

• GIP Europe en Hainaut : <https://www.europe-en-hainaut.com/>

• Maisons de l'Europe :

- Dunkerque : maisoneuropedirectdunkerque.fr/
- Douai : <https://maisoneuropedouai.eu/>
- Béthune : <https://www.maison-europe-artois.eu/>
- Thiérache : <http://eurothierache.chez-alice.fr/>

• Centres Europe Direct :

- Amiens - [Europe Direct Hauts-de-France](#)
- Lille - [Interphaz Europe Direct Lille Métropole](#)
- Douai - [Europe Direct Bassin Minier](#)
- Dunkerque - [Europe Direct](#)
- Maubeuge - [Europe Direct Europe en Hainaut](#)

AUTRES AIDES FINANCIÈRES

FONDS CITOYEN FRANCO-ALLEMAND (FCFA)

Le Fonds Citoyen Franco-Allemand soutient toutes les associations et les initiatives citoyennes, les jumelages, les collectivités (mairies et villes, départements, Régions...), les fondations ainsi que les acteurs de l'économie sociale, de l'éducation formelle ou non formelle et des instituts scientifiques. FCFA est un dispositif pour toute la société civile sans limite d'âge.

L'objectif du Fonds citoyen est de renforcer les liens entre les citoyennes et citoyens des deux pays.

Il finance des projets avec des thèmes variés comme le développement durable, le dialogue social, le dialogue intergénérationnel, la santé, la culture, les droits de l'Homme, le sport et la transition numérique, etc... Ni les compétences linguistiques ni une limite d'âge ne sont des critères obligatoires pour recevoir une subvention.

Le Fonds a également pour but de donner des subventions aux structures ou personnes n'étant pas jusqu'à présent éligibles ou intéressées par le monde du Franco-Allemand et de l'Europe ou éloignées de la coopération franco-allemande. Il rend l'Europe accessible à petite échelle : chaque rencontre franco-allemande contient un noyau européen et pose souvent les fondations de coopérations durables qui renforcent sur le long terme le lien entre les sociétés civiles française et allemande.

Il s'agit de montrer que les projets franco-allemands ont du sens dans toutes les Régions et pas uniquement dans les zones frontalières ; et surtout qu'il n'est pas obligatoire de parler allemand pour monter un projet Franco-Allemand.

Site : <https://www.fondscitoyen.eu/accueil>

Contact : Thibault Therby, Référent Régional du Fonds Citoyen pour les Hauts-de-France et la Normandie, a pour mission de soutenir et d'accompagner les acteurs de la société civile tout au long des projets qu'ils veulent mettre en place. ttherby@cemeanpdc.org

SUBVENTIONS DE L'OFFICE FRANCO-ALLEMAND DE LA JEUNESSE (OFAJ)

L'Office Franco-Allemand de la Jeunesse est une organisation internationale qui s'engage en faveur de la coopération franco-allemande en proposant des programmes d'échanges pour les jeunes et des formations. Tout au long de l'année, l'OFAJ lance des appels à projets et à candidatures afin de toucher de nouveaux publics.

Site : <https://www.ofaj.org/>



Témoignages d'acteurs



Le Centre Hélène Borel est une association dans le Nord gérant des établissements et services dans le secteur sanitaire et médico-social. L'association gère 11 types d'établissements, de la structure d'hébergement médicalisé jusqu'à l'intervention à domicile. Depuis sa création, le Centre Hélène Borel n'a cessé de faire évoluer et développer son offre de service à l'attention des adultes en situation de handicap. Pour cela, l'association suit attentivement les besoins exprimés par les personnes concernées tout en étant attentive à l'évolution des politiques publiques.

L'association a construit une stratégie de développement à travers l'ouverture d'un service dédié, dont l'équipe est en charge de contribuer à la recherche de financements (réponses à de nouveaux appels à projets, développer les fonds privés, sollicitation du mécénat...) afin de consolider le modèle économique de la structure. Au-delà de cette stratégie de diversification des moyens, l'association décide également de promouvoir l'inclusion et la diversification des bénéficiaires de ses actions. Par exemple l'association a développé une activité de club de sport, fléchée naturellement vers les patients et les résidents mais qui est également ouverte à tout public.

L'association réfléchissait depuis un certain temps à la problématique des vacances des aidants. Sur leurs fonds propres, elle avait déjà développé une plateforme de service d'aides aux aidants (maintien à domicile, accès au droit...) et souhaitait inclure cette dimension « vacances ». C'est ainsi que le Centre Hélène Borel a imaginé une offre de séjour vacances, particulièrement pour les aidants familiaux avec leurs aidés : l'idée est de pouvoir partir en vacances ensemble en étant déchargé des contraintes de la vie quotidienne. Pour mettre en place le projet, le service développement du Centre Hélène Borel a noué de nombreux partenariats, notamment avec des fondations d'entreprises, mais également s'est intéressé aux opportunités de financements européens.

Grâce aux attaches qu'elle a prises avec la Région, l'association a pu identifier le bon fonds européen à solliciter. L'un des enjeux du projet étant le développement durable, la structure pensait initialement s'orienter sur un fonds européen

autour de cette thématique. Les échanges avec la Région ont permis à la structure de s'assurer que sa compréhension du programme opérationnel était bien celle des services instructeurs. A la suite de ces échanges, un financement FEDER portant sur la réhabilitation du patrimoine remarquable a été jugé cohérent avec le projet. Pour Caroline Nio, directrice du Centre Hélène Borel, le projet a beaucoup évolué en mobilisant le FEDER. Contraint par les préconisations du programme en terme de réhabilitation, ce projet a dû devenir un vrai projet de territoire. L'association a dû creuser du côté de la recherche patrimoniale, des archives départementales, sur l'initiation à l'environnement... Toute cette démarche prospective a incité la structure à mobiliser les acteurs de son territoire (associatifs, entreprises privées et institutionnels).



Pour mettre en place le projet et afin de le piloter, **l'association a constitué une équipe projet composée notamment du responsable de développement, du responsable administratif et financier, du responsable achat.** Cette démarche a permis d'anticiper les éventuels contrôles en conservant toutes les pièces nécessaires : factures, comptes rendus de réunion, comptes rendu d'échanges téléphoniques avec les services instructeurs, mails envoyés... Cette ingénierie et cette équipe projet étaient essentielles pour répondre aux critères rigoureux du FEDER, notamment la traçabilité des dépenses et le respect de la mise en concurrence. De son retour d'expérience, le Centre Hélène Borel souligne aussi la lenteur du dispositif, qui nécessite d'anticiper ses besoins en trésorerie. Dans son cas, l'association s'est rapprochée de France Active pour un relai de trésorerie. L'activation des outils France Active a permis à la structure de faire levier sur d'autres dispositifs bancaires.

Le projet a pu voir le jour grâce aux fonds européens, pour des raisons financières mais également car la mobilisation du financement FEDER a incité l'association à formaliser ce partenariat politique local territorial. Mais au-delà de cette ouverture sur l'extérieur, le Centre Hélène Borel a pu renforcer son professionnalisme et son expertise au niveau de leurs métiers : sur la commande publique qui est désormais systématiquement déployée ou sur l'élaboration de business plan sur tous les projets de l'association.



L'Hermitage est un ancien domaine de 30 hectares agricoles à l'ouest de l'Oise racheté par un collectif en 2018 pour en faire un tiers-lieu. Une association est créée en tant qu'entité juridique pour impulser le projet et le préfigurer. Il y a aujourd'hui une maison mère composée d'une association d'intérêt général, une SCI qui a servi au rachat du site et qui a pour ambition de devenir une SCIC ainsi qu'une SAS ESUS qui abrite une société de séjour d'accueil de séminaire et une société de conseil en innovation. Egalement, on retrouve dans ce tiers-lieu des entreprises, des artisans, des bénévoles autour de projets divers : artisanat, agro-écologie, café-cantine, ressourcerie, FabLab, activités d'éducation populaire... Une quarantaine d'actifs sont présents quotidiennement sur le site, avec des effets de saisonnalité liés à la société de séjours.

Dans le cadre de la construction de son modèle économique, l'Hermitage a mobilisé des fonds européens à deux reprises. L'association a en effet monté un projet LEADER à ses débuts pour financer l'activité de café-cantine, pour une enveloppe de 22 000 euros fléchée sur de l'investissement. Armelles de Vismes, directrice de l'association depuis un an, estime que le recours à ces lignes de financement, rétrospectivement, était peut-être prématuré. L'élaboration du dossier a été longue, avec une période de confinement qui a complexifié cette sollicitation. La connaissance de la filière aurait pu être affinée pour optimiser l'achat de matériel : l'association a acheté du matériel neuf avec un coût non négligeable d'entretien là où elle aurait pu acheter du matériel à moindre coût d'occasion. Aussi, l'association estime aujourd'hui qu'elle aurait pu flécher d'autres opportunités de financements pour cet investissement, moins contraignantes en termes de suivi et d'administratif. Néanmoins, ce recours aux fonds européens a été intéressant d'un point de vue politique car il a permis de faire levier sur d'autres financements publics et également d'inscrire le projet au sein de son territoire.



L'association a également bénéficié de fonds européens dans le cadre de React-EU. La Région a souhaité fin 2021 financer les réseaux de tiers-lieux en Hauts-de-France. Deux consortiums se sont constitués suite aux discussions avec la Région : un sur le versant Nord-Pas-de-Calais et un sur le versant Picard. Le consortium du versant Picard était composé de la Machinerie, de la Maison de l'Economie Sociale du Pays de Bray, de la Ligue de l'enseignement et de l'Hermitage. Le vote de la subvention ayant été assez long, des tensions en trésorerie ont pu être décelées par certaines structures du consortium. Le principal élément de tension provenant du fait que tant que la convention n'est pas signée, les dispositifs financiers des partenaires bancaires ou de France Active ne peuvent pas être mobilisés.

Malgré les difficultés rencontrées, la mobilisation de financements européens a permis à l'Hermitage de se structurer. **L'exigence des fonds européens a encouragé la structure à mettre en place des outils de suivis d'activités plus précis qu'elle n'avait déjà. Du côté comptable, elle a également incité l'association à accentuer la comptabilité analytique qu'elle avait déjà mise en place en raison des nombreux types d'activités existants.** Il y a néanmoins encore un vrai questionnement sur l'opportunité des fonds européens pour la structure. Dans un premier temps, l'Hermitage ne sait pas encore véritablement sur quel fonds émarger, quand bien même l'association sait qu'elle répond aux objectifs et aux finalités de différents fonds et programmes. Egalement, elle reste prudente quant à la question de la trésorerie et au portage direct.

Toerana Habitat est une coopérative d'entrepreneurs solidaires, destinée aux professionnels du bâtiment, de l'éco-construction et de l'éco-rénovation. Les activités de la coopérative s'orientent autour de l'accompagnement des porteurs de projets entrepreneurs professionnels du bâtiment. Ces derniers peuvent ainsi bénéficier d'un parcours d'accompagnement à la création d'entreprise et tester leur activité. Pour ceux qui le souhaitent, il est possible d'intégrer la coopérative en tant qu'entrepreneurs associés tout en poursuivant le développement de leurs activités. La coopérative est actuellement composée d'environ 80 entrepreneurs et 9 salariés pour l'équipe support.

La structure a mobilisé du FSE à deux reprises, sur deux périodes distinctes. Une première fois entre 2013 et 2015, puis une nouvelle fois de 2019 à 2022. Cette mobilisation sur deux temps s'explique par deux facteurs principaux. Premièrement, la structure a pu se développer sans avoir recours à ces lignes de financements entre ces deux périodes. Deuxièmement, la Direction de Toerana Habitat a estimé que la trésorerie n'était pas suffisante pour pouvoir couvrir les délais de versement du cofinancement FSE. La première expérience ayant été fructueuse et la trésorerie ayant été renforcée, la structure s'est réinterrogée par la suite sur une éventuelle remobilisation du FSE. Si la Direction de Toerana Habitat avoue que **les financements européens** ne se vivent pas aussi facilement que d'autres types de financement, ils **permettent néanmoins de faire un saut qualitatif en termes de gestion de projets, de moyens humains et de montée en compétences des équipes concernées.** La mobilisation du FSE permet à la structure d'appuyer son développement tout en accentuant l'accompagnement des entrepreneurs.

Après avoir vérifié avec les chargés de mission de la Région la cohérence et l'éligibilité des actions de Toerana Habitat sur le fonds FSE, un dossier a été ouvert sur la plateforme « Ma démarche FSE ». En ce qui concerne le montage de la demande, la structure estime avoir eu

une relation qualitative avec les chargés de missions de la DREETS qui ont été rassurants et ont pu appuyer la structure dans l'élaboration du dossier, tant sur le fonds que sur les aspects techniques du projet. Selon la structure, la mise en place du projet a été facilitée par la disponibilité des techniciens mais également grâce à l'interface et la proposition de la gestion du fonds qui est déjà structuré. En interne, Toerana Habitat n'a pas d'équipe dédiée à la gestion de ces fonds et a plutôt opté pour une culture commune autour du dossier avec des points réguliers dont le but est de rappeler les objectifs quantitatifs, qualitatifs mais également tous les attendus matériels d'un financement européen. Afin d'anticiper toute éventuelle tension, Toerana Habitat a également prévenu ses partenaires bancaires de leurs engagements sur les fonds européens.



Le recours aux fonds européens a été, pour Toerana Habitat, une opportunité de développement fructueuse. Elle a permis à la structure de mener des actions qu'elle n'aurait pas eu la capacité de mener au même niveau qualitatif. Cette mobilisation a également donné à la structure d'autres pistes de financement européen. Actuellement, la structure travaille avec des partenaires dans l'optique d'une mobilisation commune autour d'un projet Interreg. Egalement, Toerana Habitat réfléchit à s'orienter vers un projet FEDER sur un projet individuel.

Toerana Habitat considère les fonds européens comme un vrai levier de développement, quantitatif comme qualitatif. En échangeant avec d'autres opérateurs FSE, la structure s'est créé un écosystème en interne et en externe où chacun va pouvoir consolider son niveau de connaissance et de compétences. Benoît Boulnois, directeur de Toerana, estime que « *Si l'Europe est une chance, elle l'est aussi par les financements qu'elle apporte aux structures, notamment de l'économie sociale et solidaire. Les enjeux d'égalité femme-homme, le développement durable, l'emploi local et pérenne, sont dans notre ADN en tant que structure de l'ESS et ils sont également partagés avec l'Europe.* »



Fiches projets



PROJET «PRINT»

FONDS SOLLICITÉ : REACT EU (FEDER)

DESCRIPTION DU PROJET : Par sa fonction fédérative l'URIOPSS Hauts-de-France souhaite mettre en place un **pôle ressources numériques Régional** mobilisable par les acteurs intervenant dans le champ social, médicosocial et sanitaire : PRINT (Pôle Ressources Inclusion Numérique pour Tous). Ce pôle ressources permettra un appui et un accompagnement tant auprès des publics accueillis et accompagnés qu'auprès des accompagnants et des organismes gestionnaires d'établissements et de services.

L'OBJECTIF DU PROJET : La finalité du projet est orientée **vers les personnes les plus vulnérables et s'appuie sur les innovations, les usages et outils numériques pour lutter contre l'illectronisme et l'isolement, favoriser l'accès aux droits, favoriser la participation et l'auto-détermination**. De façon concrète il proposera de recenser les actions portées par les acteurs associatifs de l'accompagnement des personnes vulnérables pour alimenter les cartographies existantes, appuyer la mutualisation des ressources, les coopérations entre adhérents sur les moyens, les outils, les méthodes d'évaluation, aider à la recherche de matériels/ d'équipements/ de financements voire permettre du mécénat de compétences, apporter une ingénierie à la conception et la mise en œuvre de projets collectifs territoriaux.

LE PUBLIC CIBLE : les accompagnants, les personnes accueillies et accompagnées en établissements de services, les organismes gestionnaires d'établissements et services dans le champ social, médicosocial et sanitaire.

LES CHIFFRES CLÉS

En 2022 : 1 Séminaire, 5 temps d'échanges « PRINTempS », 7 formations et webinaires, 47 ateliers numériques...et 2674 km parcourus !

LES PERSPECTIVES

Lancé en 2022, le projet Print a vocation à poursuivre ses actions sur la Région tout en consolidant l'existant. Les équipes pourront s'appuyer sur la plateforme collaborative à partir de février 2023 pour déployer encore davantage le recensement des actions menées, la mutualisation des ressources et des projets et les accompagnements en Région.

SITE : <https://www.uriopss-hdf.fr/actualites/projet-print-developper-linclusion-numerique-pour-personnes-accueillies-et-accompagnees>



ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN RÉGIONAL D'ACTION CHIROPTÈRE EN HAUTS-DE-FRANCE

FONDS SOLLICITÉ : FEADER

DESCRIPTION DU PROJET : Animation et mise en œuvre du plan Régional d'action chiroptère en Hauts-de-France. Chaque plan d'action Régional est piloté par la DREAL et animé par les structures associatives Régionales : la Coordination Mammalogique du Nord de la France (CMNF) pour le Nord-Pas-de-Calais et Picardie Nature pour la Picardie.

L'OBJECTIF DU PROJET :

- Mettre en lien les acteurs et avoir une dynamique (1 comité de pilotage par an pour faire un état des lieux et identifier les perspectives et des groupes de travail selon les thématiques)
- Réalisation d'actions d'études pour améliorer la connaissance
- Interpellation de professionnels de tous corps de métiers pour veiller à la préservation des espèces
- Mettre en valeur les actions en faveur des chauves-souris en Hauts-de-France par toutes les structures qui portent des actions sur le territoire
- Amélioration des connaissances (lister les sites témoins d'hibernation et de maternité des chauves-souris), assurer un suivi de l'espèce, mobilisation de bénévoles et salariés pour les études terrain

PRODUCTIONS :

- Livret d'information à destination des collectivités pour les accompagner et les outiller sur le sujet
- Une lettre d'information pour les partenaires (2x par an)
- La vidéo sur l'étude réalisée l'été dernier en forêt de Crécy : <https://youtu.be/wi0BC1goOFM>

• **BUDGET GLOBAL DU PROJET 2020-2022 :** 277 000€ (dont 253 000€ de Fonds européens)

• **AUTRES PARTENAIRES :** DREAL

SITE : <http://www.picardie-nature.org/protection-de-la-faune-sauvage/protection-et-cohabitation-avec/le-plan-regional-d-actions-en/>



FONDS SOLLICITÉ : Erasmus+ (Ligne KA 154-Activités de participation des jeunes)

DESCRIPTION DU PROJET : Le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CRAJEP) Hauts-de-France, tête de réseau Régionale de la jeunesse et de l'éducation populaire, porte le projet Provox depuis 2017, renouvelé le 1er novembre 2022 sur 24 mois. Le but de PROVOX est de renforcer la place des jeunes de 13 à 30 ans et leur parole dans les décisions qui les concerne au sein des associations et collectivités territoriales.

LE PROJET S'ARTICULE AUTOUR DE 3 VOLETS :

- **L'appui, le conseil et l'accompagnement** de démarches de participation de citoyenneté (assises de la jeunesse, budget participatif jeunesse, conseil de jeunes/instance de participation aux jeunes),
- **l'animation de réseau** pour venir en appui de démarches et permettre ainsi la mise en place d'1 à 2 rencontres Régionales tous les ans et des rencontres territoriales
- **la production de ressources, d'outillage** (ex : la plateforme numérique Citoyen en communs - <https://citoyens-en-communs.org/>)

PRODUCTIONS : Evénements (Festivals, rencontres de réseaux, ...), plaquettes de propositions des jeunes, co-création de la plateforme Citoyens en communs, accompagnements des collectivités territoriales.

BUDGET DU PROJET 2022-2024 : 120 000€ (dont 50% d'Erasmus+)

AUTRES PARTENAIRES : Région (25%) et Etat (DRAJES) (25%)

SITE : <https://crajepdf.org/dialogue-structure-regionale/>





COOPÉRATIVE NUMÉRIQUE DES SAVOIRS

FONDS SOLLICITÉ : FSE et co-financements (Départements du Nord et du Pas-de-Calais)

DURÉE DU PROJET : Mai 2022 - Juin 2023 (18 mois)

DESCRIPTION DU PROJET : L'objectif de la coopérative numérique des savoirs est d'améliorer la confiance en soi à travers une démarche coopérative, citoyenne, solidaire et environnementale de proximité (reconstruction, revalorisation et prise de conscience) par le biais de la compréhension et de l'utilisation de l'outil informatique afin de :

- Engager une réflexion sur le « vivre ensemble »
- Réduire les risques d'exclusion et d'isolement grâce à la découverte de nouveaux sujets, de nouvelles pratiques et des actions de prévention (santé, surendettement, petite enfance)
- Développer l'envie d'apprendre et d'utiliser le numérique pour son autonomie (fracture numérique)
- Déployer la reconnaissance et la valorisation de tous les savoirs y compris dans le cadre de la vie quotidienne

Les finalités sont la qualification sociale des habitants, l'obtention de badge numérique de compétences, la réalisation de la fabrique d'initiatives citoyennes.

PRODUCTIONS : Parcours de formation collectif avec des temps autonomie et des entretiens individuels

AUTRES PARTENAIRES : Communauté Urbaine d'Arras, Etat et ANCT



CONTACTS

CRESS

MARION VIDAL

marion.vidal@cresshdf.org
07 69 62 07 69

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) Hauts-de-France rassemble les entreprises et réseaux de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), et en assure la promotion, le développement et la représentation sur les territoires.

WWW.CRESSHDF.ORG



LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

JEAN-BAPTISTE BOULANGE

jb.boulangue@lmahdf.org
07 68 87 82 47

Le Mouvement associatif Hauts-de-France (LMA) a pour objet de représenter la vie associative en région. Il fédère une grande partie des 82 000 associations.

WWW.LMAHDF.ORG



LIVRET RÉALISÉ PAR



EN PARTENARIAT AVEC



AVEC LE SOUTIEN DE

